

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

16 MAI 2018

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À LA DÉMYSTIFICATION ET À L'ACCESSIBILITÉ DES ÉTUDES
SUPÉRIEURES ET DES LIEUX CULTURELS(1)

—

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

—

(1) Voir Doc. n°611 (2017-2018) n°1 et 2.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

Considérant l'existence de certains freins psychiques et sociaux qui entravent la fréquentation des milieux d'accueil de la petite enfance, des lieux culturels et d'enseignement, en ce compris l'enseignement supérieur, principalement pour les personnes les plus défavorisées socialement,

Considérant l'impact de cette auto-censure sur la reproduction des inégalités sociales,

Considérant que cette auto-censure renforce les discriminations,

Considérant la logique de quasi-marché scolaire qui caractérise notre enseignement, le rendant parmi les plus inégalitaires et discriminants de l'UE et de l'OCDE,

Considérant la nécessité et le devoir pour les pouvoirs publics de contrer ces freins en permettant à chacun, dès le plus jeune âge et quelle que soit son origine sociale ou culturelle, d'être mis en contact avec les réalités culturelles et scolaires,

Considérant que l'école est un lieu de prédilection pour mener des projets incluant tous les élèves dans un processus participatif, quelle que soit leur origine,

Considérant que les enseignants constituent des partenaires privilégiés pour mener à bien un travail sur les représentations, en collaboration avec les acteurs et opérateurs culturels, les professionnels de l'enseignement supérieur et les « témoins » de la société civile,

Considérant qu'un tronc commun comportant une dimension polytechnique est de nature à compenser les différences de ressources culturelles entre élèves et à contribuer à la réussite de tous,

Considérant le Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement

fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre,

demande au Gouvernement :

- de mettre en œuvre des outils permettant aux équipes pédagogiques de faire vivre à leurs élèves de l'enseignement fondamental et secondaire des expériences mettant en jeu le travail sur les représentations liées à la culture, à l'enseignement supérieur et aux métiers ;
- de renforcer les compétences des nouveaux enseignants en matière d'orientation dans le cadre de la réforme de la formation initiale ;
- d'accorder une attention particulière au secteur de l'éducation permanente dont le rôle sociétal est fondamental pour lutter contre le déterminisme social ;
- d'encourager la mise en place d'un travail de médiation avec les familles dans les permanences ONE afin de les encourager à fréquenter un milieu d'accueil ;
- de mener une étude sociologique sur les représentations erronées des publics qui ne fréquentent pas ou peu les milieux d'accueil, les établissements d'enseignement supérieur, les lieux culturels, afin d'apporter des réponses adaptées pour lever les freins culturels, sociaux, psychiques ;
- de faciliter l'accès à la culture de certains publics par l'élargissement des missions de médiation des Point-cultures sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- de faire le point au Parlement régulièrement sur l'état d'avancement de ces dossiers,
- d'assurer le suivi de la présente résolution.